

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : SFHN2603319V

Sont vacants les emplois de directeur adjoint ou de directrice adjointe d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière suivants, publiés au *Journal officiel de la République française* en application des articles 8, 11 et 17 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière :

- centres hospitaliers de Bourg-en-Bresse, de Pont-de-Vaux, de Hauteville, les EHPAD de Cerdon, de Coligny et de Montrevel (Ain), un emploi de directeur adjoint en charge de la filière gériatrique ;
- centre hospitalier de Château-Thierry, EHPAD de Charly-sur-Marne et EHPAD de Neuilly-Saint-Front (Aisne), un emploi de directeur délégué des EHPAD en direction commune avec le centre hospitalier de Château-Thierry Les Tilleuls – Neuilly ST Front – Résidence de la Vallée – Charly sur Marne ;
- EHPAD au Savel (Alpes-Maritimes), un emploi de directeur adjoint ;
- centres hospitaliers de Troyes, de Bar-sur-Seine, de Bar-sur-Aube, GH Aube-Marne à Romilly-sur-Seine, EPSM de l'Aube, les EHPAD de Brienne-le-Château et d'Arcis-sur-Aube (Aube), un emploi de directeur adjoint chargé du secteur médico-social de l'établissement public de santé mentale de l'Aube et résidence Cardinal de Loménie et de l'aménagement territorial de l'offre personnes âgées pour l'Est Aubois ;
- centres hospitaliers de Rodez, de Saint-Geniez-d'Olt et du Vallon, CHI d'Espalion (Aveyron), un emploi de directeur de la politique médico-sociale, directeur délégué d'un établissement de la direction commune ;
- centre hospitalier de Villefranche de Rouergue (12) et EHPAD « Les Causeries » à Laguérie (82) (Aveyron), un emploi de directeur délégué en charge de l'EHPAD de Laguérie ;
- centres hospitaliers de Gueret, de Bourganeuf et MR de Royère de Vassivière Evaux-les-Bains, les EHPAD de Chambon sur Voueize, d'Auzances et de Mainsat (Creuse), un emploi de directeur adjoint en charge de la Résidence Anna Quinquaud et de l'EHPAD de Royère de Vassivière ;
- EPD Clairvivre (Dordogne), un emploi de directeur de l'offre hébergement accompagnement social ;
- EHPAD de Talence, de Bègles, de Cestas et Pessac (Gironde), un emploi de directeur adjoint de la direction commune des EHPAD des Graves, délégué au site de l'EHPAD « Seguin » et en charge du pôle qualité, gestion des risques et communication de la direction commune ;
- centre hospitalier Paul Coste Floret (Hérault), un emploi de directeur adjoint chargé des services logistiques, développement durable et qualité ;
- institut départemental de l'enfance et de la famille d'Indre-et-Loire (Indre-et-Loire), un emploi de directeur adjoint ;
- centres hospitaliers de Saint-Aignan et Montrichard (Loir-et-Cher), un emploi de directeur préfigurateur de la direction commune entre les centres hospitaliers de Blois, Saint-Aignan et Montrichard ;
- centres hospitaliers de Saint-Nazaire, de Savenay et hôpital intercommunal de la presqu'île à Guérande - Le Croisic (Loire-Atlantique), un emploi de directeur adjoint, directeur délégué au centre hospitalier de Savenay, filière médico-sociale de Saint-Nazaire ;
- centre hospitalier Sèvre et Loire, sites de Vertou et du Loroux-Bottereau (Loire-Atlantique), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines et des affaires médicales ;
- centre hospitalier Jean Coulon de Gourdon (Lot), un emploi de directeur adjoint en charge des structures médico-sociales du centre hospitalier de Gourdon ;
- centre hospitalier universitaire de Nancy, les centres hospitaliers de Dieuze, de Pont-à-Mousson, de Toul et CHI de Pompey-Lay-Saint-Christophe et les EHPAD de Vezelise, de Mars-la-Tour et de Labry (Meurthe-et-Moselle), un emploi de directeur adjoint au sein du département territorial ville-médico-social-hôpital en charge de la filière médico-sociale du centre hospitalier de Toul ;

- hôpitaux civils de Colmar, les centres hospitaliers de Guebwiller, de Munster, de Soultz-Issenheim et de l'hôpital intercommunal d'Ensisheim/Neuf-Brisach (Haut-Rhin), un emploi de directeur délégué du centre hospitalier de Soultz-Issenheim ;
- centres hospitaliers de Montceau-les-Mines, de Chalon-sur-Saône, d'Autun, de Chagny, de la Guiche-Mont Saint Vincent, de Toulon-sur-Arroux, les EHPAD d'Epinac et de Couches (Saône-et-Loire), un emploi de directeur adjoint en charge du pôle de gériatrie et médico-social de la direction commune ;
- centre hospitalier Alpes Léman à Contamine-sur-Arve, « Andrevetan » à La Roche sur Foron, hôpital départemental de Reignier, hôpital départemental Dufresne-Sommeiller à La Tour et EHPAD « Vivre Ensemble » à Saint-Pierre-en-Faucigny (Haute Savoie), un emploi de directeur adjoint en charge des finances, du contrôle de gestion et des achats ;
- CCAS Yvetot (Seine-Maritime), un emploi de directeur adjoint en charge du secteur enfant du pôle handicap ;
- hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion (Yvelines), un emploi de directeur adjoint au directeur ;
- centre hospitalier d'Avignon et CHI de Cavaillon-Lauris (Vaucluse), un emploi de directeur adjoint en charge de la filière gériatrique sur le CH Avignon et le CHI Cavaillon-Lauris ;
- centre hospitalier Nord Franche-Comté (HNFC) à Belfort et centre hospitalier de soins longue durée (CHSLD) à Bavilliers (Territoire de Belfort), un emploi de directeur adjoint au directeur des affaires financières et de l'analyse de gestion en charge de la performance et de la contractualisation ;
- centre hospitalier départemental Stell (Hauts-de-Seine), un emploi de directeur adjoint en charge des affaires générales, des services économiques et logistiques, de la communication institutionnelle et du développement durable.

Le contenu des emplois, les enjeux fondamentaux des établissements, les qualités attendues des candidats et le grade qu'ils doivent détenir sont précisés dans les offres d'emplois accessibles sur le site internet du CNG à l'adresse suivante : <https://www.cng.sante.fr/directeurs/votre-carriere/publications-postes-mouvements> (rubrique « Directeurs d'établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux », sous-rubrique « Avis de vacances d'emplois des directeurs adjoints »).

Peuvent faire acte de candidature en application du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de l'article L. 5 (2^e à 6^e) du code général de la fonction publique :

1. Les directeurs ou directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux hors classe et de classe normale, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
2. Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude à la hors-classe et à la classe normale au titre de l'année 2026, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
 - la copie de la dernière décision indiciaire ;
3. Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A de niveau comparable au sens au sens de l'article L. 513-8 du code général de la fonction publique, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
 - une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ;
 - un état des services civils accomplis délivré par leur administration ;
 - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel, ainsi que l'arrêté fixant l'échelonnement indiciaire de ce corps ;
 - la copie de la décision prononçant la première nomination dans le corps de catégorie A ;
 - la copie de la dernière décision indiciaire ;
 - un avis motivé de l'autorité compétente sur la mobilité envisagée.

En ce qui concerne les directeurs ou directrices d'hôpital, le dossier se compose de leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, pour les candidatures multiples, il est demandé d'établir un classement par ordre préférentiel.

Les candidats doivent adresser leur candidature dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française au Centre national de gestion à l'adresse électronique suivante : cng-mobilite-d3s-da@sante.gouv.fr

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur dossier de candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, composé de leur *curriculum vitae*, de leur lettre de motivation et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.